Compt. for.: 8611-8615-8946-9252-9510-9591-5064-5584-6006-6031-6563-7032-7548-8067
À jour : avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊ
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE L
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORES

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive régulière
Coupe progressive irrégulière
Coupe à blanc avec ou sans dégagement des tiges diverses
Coupe de jardinage
Brûlage partiel (brûlé au 0 plot)
Reboisement (plantation)
Préparation du site (régénération)
Préparation de broussailles
Entretien des plantations
Entretien commercial

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbation et non certaines de la réalité.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT — RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche (plantation)
Pessière
— — à épinette noire et/ou épinette rouge (épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à épinette blanche
— — (plantation épinette noire)
— — (plantation épinette blanche)
— — (plantation épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin boursouf)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — mélangé (le sapin occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin blanc
— — — avec pin gris
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT — MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes (avec pin gris)
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire
— — — avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau blanc avec feuillu
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes (sans pin gris)
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
Peupleraie avec sapin
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec épinette noire
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs avec résineux
— — — avec mélèze
Bouleaux jaunes avec résineux
Bouleaux à bouleaux blancs sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences tolérantes
— d'essences intolérantes
— sur station humide
— (plantation)
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— à bouleau jaune
Peuplier
Chênaie rouge
Érablières
— à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— à peuplier
— à résineux
— à feuillus d'essences intolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau blanc
— de peuplier
— de chêne rouge
— de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle par système Mylke
Coupe partielle
Coupe partielle
Brûlé par feu

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: 1850% — 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friches
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (jeune)	0-20 ans
20	21-40
30	41-60
40	61-80
50	81-100
60	101-120
70	121-140
80	141-160
90	161-180
100	181 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (jeune)	30-50 (jeune)
80-30	50-50
90-30	70-50
100-30	90-50
100-70	100-50

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jeune inéquienne): Peuplement de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Vieilleuse inéquienne: Peuplement de feuillus intolérants, majorité des tiges plus de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 50 ans.

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	Rien
Moyenne	31 à 60%	^
Forte	61 à 90%	^^
Abrupte	91 % et plus	^^^

Superficie entourée de pentes > 31%

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: BILAIS, MICHEL & ASS. — SIGNATURE
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: — SIGNATURE

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 91 D 13 B 50 — classe de densité, densification, classe de pente, classe d'âge, classe d'origine, groupement d'essences, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

C 6 B 50 D 1 — classe de pente, classe d'âge, classe d'origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 27-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 11*
Mode de tenure ou de gestion: 000 02 04
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 333 05*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 90900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4123 *
Région écologique: 12b*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986-1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/5/87
Déclinaison magnétique: 20° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-H-16	22-E-13		22-E-14
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-9	22-E-12		22-E-11
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-8	22-E-5		22-E-6

22 E/12 S.E.

24